

dans un langage digne du sujet — déroule devant un auditoire d'élite le tableau consolant des hauts faits de la charité. Cette année, M. Coppée, le poète bien connu de la *Grève des Forgerons*, des *Naufrage*, de la *Bénédiction*, remplissait ces fonctions de rapporteur. Son discours, remarquable à plusieurs titres, mériterait d'être rapporté *in extenso*. Nous devons, dans les limites restreintes de la *Semaine Religieuse*, nous borner à quelques extraits.

C'est un prêtre, l'abbé Colombier, qui est un des premiers lauréats de ce concours singulier où les vainqueurs ignorent eux-mêmes leur qualités de concurrents, car ils seraient les plus empressés à taire la divulgation de leurs mérites.

« Le rêve du philanthrope, dit M. Coppée, est de trouver un état de civilisation où l'exces du malheur soit impossible et où la société intervienne comme une sorte d'infailible providence.

« Il n'est pas de plus noble rêve, ajoute M. Coppée, mais le monde est vieux, et ce rêve est aussi vieux que lui. Celui dont la sublime morale avait donné aux hommes le meilleur moyen de la réaliser, Celui qui parlait sur la Montagne, a laissé tomber de ses lèvres cette parole, la plus mélancolique qu'on ait jamais entendue : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Rien n'est venu la démentir, et deux mille ans après qu'elle a été prononcée, il existe encore des lois, — hélas ! probablement nécessaires, — qui considèrent et punissent comme un délit l'action d'un malheureux sans pain ni gîte, qui tend la main ou qui dort à la belle étoile. Qu'ils ne se hâtent donc pas de faire le procès de la charité, tous les réformateurs, calmes ou impatientes, qui rêvent d'abolir la misère. Contre cette maladie sociale, nous n'aurons point, d'ici à bien longtemps, d'autre spécifique. Et, quand même les problèmes qui se posent si impérieusement aujourd'hui seraient résolus, quand même les rapports de celui qui possède et de celui qui travaille, de celui qui jouit et de celui qui souffre, seraient réglés à la satisfaction de tous, quand même un Code nouveau, Code de prévoyance et de réparation, protecteur de l'enfance, pieux pour la vieillesse, indulgent pour toutes les infirmités de l'homme, veillerait paternellement sur lui du début à la fin de son existence, il y aurait encore, de par le monde, bien des infortunes et bien des injustices. Les Solons de l'avenir ne pourront jamais inscrire sur leurs programmes et voter dans leurs Assemblées le désintéressement et la bonté obligatoires, ni remédier, par décret, à l'égoïsme des uns et aux faiblesses des autres. Il y aura toujours des pauvres parmi nous. Mais, grâce au ciel, il y aura toujours des riches qui s'appauvriront pour les secourir, et, spectacle plus consolant encore, des pauvres qui, n'ayant à donner que leur temps, leurs soins, leur dévouement, leur tendresse, les donneront spontanément à leurs frères en indigence et feront apparaître aux yeux de tous la vertu dans ce qu'elle a de plus admirable et de plus touchant.